



2026 / 2027

REGLEMENT SPORTIF FLEURET

NOUVELLE-AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE, de la Nouvelle-Aquitaine et du cahier des charges de l'organisation des épreuves régionales est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Table des matières

INFORMATIONS GENERALES	3
ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13	8
FILIERE HORIZON 2036	10
ORGANISATION SPORTIVE M17/M20	13
SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20	13
SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23	15
ORGANISATION SPORTIVE SENIORS	15
SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	15
CATEGORIE VETERAN	18
STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX	19
INTEGRATION DES HANDISPORTS	19

INFORMATIONS GENERALES

VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est téléchargeable sur l'espace extranet du licencié ou du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

COUVERTURE MEDICALE

Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu.

Conformément au règlement médical fédéral 2026, Surveillance sanitaire des compétitions :

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre dans le cadre des compétitions doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation.

Jusqu'à la catégorie M13 : les compétitions régionales peuvent être surveillées par l'ensemble des personnes qualifiées énumérées (Intervenant initié aux gestes qui sauvent ; Secouristes titulaires d'un PSC ; Infirmiers et personnel titulaires d'un certificat ; médecin), licenciée à la FFE.

De la catégorie M13 à M17 : les compétitions régionales seront surveillées au minimum par un intervenant en santé disposant d'un PSC, licencié à la FFE. Nous rappelons que les sportifs mineurs doivent être examinés et soignés en présence d'un parent ou d'un représentant majeur.

A partir de la catégorie M20 : la présence d'un professionnel de santé (Médecin, infirmier, Kiné) est nécessaire. Là aussi, il sera licencié à la FFE sauf s'il a une couverture spécifique en responsabilité civile professionnelle couvrant la surveillance des compétitions.

Pour les compétitions réunissant plus de 100 tireurs, il est recommandé d'avertir le SAMU en amont de la compétition.

LE MATERIEL

Pour toutes les épreuves : application du règlement FFE (Cf. Règlement matériel 2026/2027)

SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de surclassement automatique.

- Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la 1^{ère} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples surclassements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.
- Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

EQUIPE INTER-CLUB(EIC)

La constitution des Equipes Inter-Club est réalisée entre différents clubs d'une même ligue. Les clubs doivent remplir le formulaire qui doit être validé par la ligue.

CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

Les sélections sur quotas sont attribuées par le classement régional. Celui-ci s'arrête après la dernière épreuve LENA.

La formule utilisée : $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1)) * (P2 / 1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du LENA :

<http://resultats.escrime-nouvelle-aquitaine.fr/>



REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les épreuves de ligue sont créées en ligne sur l'extranet par le LENA

Les épreuves de clubs ou département sont créées en ligne sur l'extranet par le Comité départemental.

Les Epreuves Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Les Championnats Régional Nouvelle-Aquitaine sont fermés aux licenciés de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- A la ligue (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) :

secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

colignon.atr@outlook.fr

grenouillet.atr@yahoo.com

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional

Franck Bellevier : franck@bellevier.fr

HORAIRESET INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le début de l'épreuve ne doit pas commencer avant 12h. sauf dérogation

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité (notamment au fleuret et à l'épée).

Installations sportives :

Pour une bonne organisation des épreuves régionales à l'épée et au fleuret, nous conseillons un minimum de 14 pistes.

Gestion informatique de la compétition :

L'organisateur doit être en mesure de gérer informatiquement la compétition :

- Il est indispensable qu'au moins une personne soit en capacité d'utiliser un des logiciels de compétition.
- Le pôle informatique doit être équipé des outils nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve : ordinateur, imprimante, papier, encre, connexion internet

ENGAGEMENT DES TIREURS

Compétitions en Nouvelle-Aquitaine :

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur l'extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17/ M20 / senior / vétérans : 12 - 15 Euros
- ✓ Equipe : 20€

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, Challenge M13, 1/2H2036 et ¼ H2036 sabre sont effectués par le LENA.

Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2036, la clôture des engagements est fixée :

- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche : M15/M17/M20/Vétérans
- 4 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris) : seniors

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 25 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

La validation et les frais d'inscription pour les catégories de M15 à senior seront à régler directement sur l'extranet par le club ou le tireur pour les épreuves nationales FFE (Cf. règlement sportif FFE).

DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement FFE et les recommandations édictées par la commission régionale d'arbitrage.

Disposition spécifique : pour les épreuves individuelles et par équipes, la règle de non-combativité (T.124 FIE) s'applique à partir de la catégorie M17.

RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés. Pour toutes les épreuves à partir de M13 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par la Ligue :

- Pour les épreuves individuelles : Les 4 premiers du podium
- Pour les épreuves par équipes : Les 3 premières équipes du podium

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono de la Ligue.

ENVOI DES RESULTATS

L'envoi des résultats doit se faire obligatoirement avant le MARDI MATIN suivant la compétition. L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF/XML/FFF sur l'EXTRANET de la Fédération par **le club organisateur**.
- Envoyé à la Ligue sous les formats XML/PDF (oucotcot) aux adresses suivantes : grenouillet.atr@yahoo.com ; secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

Pour la publication sur l'extranet :

Cliquez sur l'onglet engagement puis gestion de la compétition.

Pour chaque compétition, cliquez sur modification et en bas de la page vous trouverez les 3 zones de dépôt pour chaque fichier.

ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M7 A M13

M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle-Aquitaine, la FFE préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

M13

Les Epreuves M13 suivantes seront organisées :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel et par équipe
- 3 épreuves régionales Nouvelle-Aquitaine M13
- Coupe Nouvelle-Aquitaine par équipe

Championnat Nouvelle-Aquitaine M13 individuel et équipe

L'épreuve individuelle se déroulera au cours du championnat NA M15 à seniors

Engagement : les clubs engagent les tireurs sur l'extranet FFE.

Formule : tour de poule sans éliminé et tableau d'élimination direct sans tirer la troisième place.

Epreuve par équipe mixte se déroulera au cours du championnat NA M15 à seniors par équipe.

Ces épreuves sont ouvertes sans quota, aux équipes de clubs et de départementales et Inter départementales

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum avec 2 remplaçants possibles (1 homme et 1 dame).

Formule : chaque rencontre se déroule en 8 relais. Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

Remplacement

Cf. Règlement fédéral

Equipe :

Si < à 6 équipes : poule unique en 36 touches le classement se fait sur le résultat de la poule.

Si > ou = à 6 équipes : Tableau en 36 touches (Dans la mesure du possible tous les matchs seront tirés)

QUALIFICATION AU CHALLENGE DE FRANCE (EN COURS DE REVISION)

Cf Règlement Sportif fédéral

La sélection :

Les quotas attribués par la FFE seront redistribués par le classement régional

CLASSEMENT M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale de la ligue.

Ces compétitions devront être nommées et identifiées comme épreuves M13. Les départements qui organisent ces épreuves devront donner les informations nécessaires au secrétariat du LENA afin de positionner les épreuves au calendrier de ligue avant le 30 septembre.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves départementales enregistrées	0.5	4 meilleurs résultats
Epreuves Régionales N.A. M13/M15	1	
Championnat N.A. M13	2	
Epreuve région H2036	2	

MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13, sauf matériel réglementaire de sécurité.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

FILIERE HORIZON 2036

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2036

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.
Les épreuves individuelles et par équipes sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE.

EPREUVE H2036 LENA 8^{ème} DE FINALE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des 8^{èmes} de finale LENA les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la ligue.

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec prise en compte du classement régional et décalage par club.

Tableau d'élimination direct sans tirer la 3^{ème} place.

EPREUVE H2036 1/4 DE FINALE :

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

FORMULE : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par ligue au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3^{ème} place.

EPREUVE H2036 : 1/2-FINALE

ENGAGEMENT

Pour l'épreuve des demi-finales, La Ligue engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

La Ligue engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacune des deux ligues.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux ligues régionales. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas de la ligue seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

FORMULE : Règlement FFE

QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement FFE

POUR L'INDIVIDUEL : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2036"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Ligue Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- Les quotas seront distribués par le classement national
- 1 quota sera conservé pour sélectionner le tireur le mieux classé au classement régional une fois enlevé les tireurs sélectionnés par le classement national (FFE +quota).

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient	
H 2036LIGUE REGIONALE	1	
H 2036 ZONE	1.5	
H 2036 Nat.	2	
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5	
Epreuves M15 ou M17 (Open)	1	2 meilleurs résultats

POUR LES EQUIPES : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2026/2027

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du responsable de l'ETR, cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission en cas de litige c'est le responsable de l'ETR qui statuera.

Epreuves régionales :

Les épreuves sont open

Formule :

1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club. Pour le premier circuit régional, une prise en compte du classement national de l'année n-1 est réalisée.

Le classement d'entrée se fait sur la base du classement national.

Tableau d'élimination direct. On ne tire pas la 3^{ème} place.

ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif FFE

EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

- La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :
- 4 épreuves de Nouvelle-Aquitaine open
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les CF M17/M20 homme et dame

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule. Le classement d'entrée se fait sur la base du classement national.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches).
Tableau d'élimination directe

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuves Individuelles N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

Cf. Règlement fédéral :

N1 Homme

N1 Dame

N2 Homme

N2 Dame : 64 tireuses sont qualifiées par quotas régionales (1 quota par ligue + 44 par quotas régionaux).

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

N3 Homme : 84 tireurs sont qualifiés par quotas régionales (1 quota par ligue + 64 tireurs par quotas régionaux).

La sélection se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17	2	3 EN sur 4 EN
EN M20	1,5	2 EN sur 4 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
Epreuves M17/M20 LENA / Open hors région M17 et M20	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20	2	3 EN sur 4 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
EN Senior / Epreuves LENA M20 et senior / Open hors région senior et M20	1	On prend en compte les 5 meilleurs résultats

Epreuves EQUIPE Cf. Règlement fédéral

Epreuve équipe N1 / N2 / N3

Homme: 1 quota régional + 21quotas régionaux.

Dame : 1 quota régional + 21 quotas régionaux

Mode de sélection homme/dame : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Formule :

Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe avec toutes les places tirées.

En fonction du nombre d'équipe, la formule peut être changée par le DT.

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M23

Mode de sélection : 28 premiers M23 sélectionnables en équipe de France du classement national seniors. Cf. RS FFE

ORGANISATION SPORTIVE SENIORS

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif fleuret FFE

Epreuves Régionales

- La saison sportive SENIOR s'articule autour de :
 - 4 Epreuves Nouvelle-Aquitaine
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
 - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les Championnats de France N3homme

Système des séries sur les épreuves nationales

Epreuve nationales Dame sur 1.5 journée

Ouverte aux séries 1 à 5

Epreuve de qualification : entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

Epreuve nationales Homme sur 2 journées

Ouverte aux séries 1 à 6

Epreuve de qualification : entrée progressive des tireurs : voir règlement FFE

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

La sélection sera envoyée aux clubs 25 jours avant l'épreuve à l'issue de la réception des listes fédérales

Epreuves INDIVIDUELLES N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

N1 homme (Série 1 : 32 tireurs) et dame (Série 1 : 32 tireuses) et N2 Homme (Série 2 : 32 tireurs) et dame (Série 2 : 32) Cf. Règlement Sportif FFE

N3 DAME : 64 tireuses : série 3 + 1 quota par ligue + 12 tireurs par quotas régionales.

La sélection régionale se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

N3 HOMME: 112 tireurs série 3 + 1 quota par ligue + 60 tireurs par quotas régionales.

La sélection régionale se fait au niveau de la Ligue, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	3EN sur 5EN + EFC Antony
Championnat Nouvelle-Aquitaine senior	2	
Open senior / Epreuves régionales	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

Epreuves EQUIPE N1 / N2 / N3 ; Homme et Dame

N1 et N2 Homme et N1 Dame Cf. Règlement Sportif FFE

Montées/descentes

A l'issue de la finale des championnats de France, les 3 premières équipes du classement des épreuves de N2 et de N3, non représentées dans la division supérieure, sont promues.

Les équipes classées de la 14ème à la 16ème place à l'issue des épreuves de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

Fleuret hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé en N1 pour les championnats de France.

Fleuret dames N1 :

Une tireuse participant à la finale des championnats de France par équipes N1, ne pourra pas être engagée dans une équipe à l'occasion des championnats de France par équipes N2.

Une tireuse participant aux épreuves régionales de qualification pour la N2 ne pourra pas être engagée pour

La finale des championnats de France par équipes N1.

Mode de sélection Dame N2 : open

Mode de sélection homme N3 : 32 équipes. 1 équipe par ligue + 13 réparties par quota régional.

L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Si quotas supplémentaires, ces quotas seront redistribués de la manière suivante :

Si 1 quota supplémentaire : Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après la 3ème EN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.

Les 3 tireurs de ce club ne pourront pas tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine.

Si désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

CATEGORIE VETERAN

EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :

Au vu des effectifs de compétiteurs, il n'est pas prévu de dispositions particulières. Le règlement pourra être revu en cours de saison si le nombre des compétiteurs évolue et sur demande expresse d'un club.

SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE : Open chez les dames et les hommes.

EQUIPE : CF. règlement fédéral. La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

Deux catégories : vétérans (V1 et V2) et grand vétérans (V3 et V4) sont séparées lors du championnat.

Chez les dames : La composition des équipes est libre dans les 2 catégories(5 tireurs maximum)

Chez les hommes : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC dans les 2 catégories (5 tireurs maximum)

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au coefficient 1.5. Les points du championnat de France N-1 sont retirés lors de la sélection des championnats de France de la saison en cours.**
- **« Open » signifie que toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine) sont ouvertes sans condition.**

STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages régionales et 1 stage de préparation aux championnats de France :

- **Durée** fixée à 4 jours à chaque vacances scolaires
- planification la deuxième semaine des vacances (sauf impossibilité de calendrier ou de lieu d'accueil ou d'encadrement)
- **Lieu** : Tous les stages auront lieu au CHEOPS à Limoges,
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques
 - Stage 1 : 26 octobre au 31 octobre 2026
 - 6 M13/ 6 M15 / open M17 garçons et filles, soit au maximum 30 personnes (moins les doublons des surclassements)
 - Stage 2 : 15 au 18 février 2027
 - Stage « perf » et Stage détection
6 M13/ 6 M15 / open M17 garçons et filles, soit au maximum 30 personnes (moins les doublons des surclassements)
 - Stage 3 : Du 19 au 23 avril 2027
 - Préparation aux championnats de France
6 M13/ 6 M15 / open M17 garçons et filles, soit au maximum 30 personnes (moins les doublons des surclassements)

Animations M11/M13 : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord), le samedi de 10h à 17h, territorialisées. Le programme sera arrêté par le LENA en lien avec les comités départementaux et en fonction des propositions faites par ces derniers et leurs clubs.

- Calendrier prévisionnel en cours de construction.

Encadrement des stages et animations :

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Maîtres d'armes en formation

INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des Epreuves de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.